

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 30 OCTOBRE 1996

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 30 octobre 1996*

Aujourd'hui, à neuf heures trente minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 8 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 9 Loi abrogeant la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement et modifiant la Loi sur les réserves écologiques
- n<sup>o</sup> 135 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale (*titre modifié*)
- n<sup>o</sup> 203 Loi modifiant la charte de la Ville de Laval
- n<sup>o</sup> 215 Loi concernant la Ville de Val-d'Or et le site historique classé du Village minier de Bourlamaque

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.